



ATELIER DE LOME : GROUPE DE TRAVAIL PRE – COLLECTE,  
COLLECTE, TRANSPORT.  
Mardi 24 septembre 2013

# APPROCHE DE FINANCEMENT DE LA PRECOLLECTE DES DECHETS MENAGERS

# PLAN DE PRESENTATION

---

- Etat de lieu des systèmes de financement
- Différencié les financements selon les maillons
- Mécanisme de financement
- Etude de cas de Yaounde

# ETAT DE LIEU DES SYSTEMES DE FINANCEMENT

- **TAXATION** : TEOM ou taxe de développement local
  - Dans aucune ville africaine, le produit de la taxe n'arrive à couvrir les charges de gestion des déchets (AFD, 2001, Ngnikam et Tanawa, 2002)

Villes (année de réf)	Budget global/habitant (€)	Prix de revient de la tonne d'OM (€)	% budget déchets/budget total
Conakry (1999)	2	6	63%
Accra (2000)	4	6,5	58%
Bobo Dioulasso (2000)	5,2	4	10%
Louga (2000)	5,2	4	11%
Ouagadougou (2000)	7	7	8%
Dakar (1999)**	16	15	21%
Fès (1998)	18	36	22%
Rabat (1998)	19	27	16%
Agadir (1998)	33	33	16%
Yaoundé (1999)*	7,9	24,4	40%
Libreville (2001)**	15,5	74,7	60%

# ETAT DE LIEU DES SYSTEMES DE FINANCEMENT

---

## ■ Paielement direct des usagers :

- n'est envisagé que lorsque la pré-collecte organisé est effectué avec un service rendu au ménage;
- Peut arriver à couvrir entre 20 et 30% du coût de la filière de gestion des déchets, à condition que (1) la Commune puisse organiser la filière et contractualisée avec les opérateurs, (2) que les points de transfert soient bien gérés et que (3) le transport en décharge soit effectif et régulier;
- A Cotonou en 2001, les 55 structures de précollecte arrivaient à mobiliser 200 millions de FCFA par an, sur un budget de gestion des déchets de 1 milliards à l'échelle de la ville (20%).

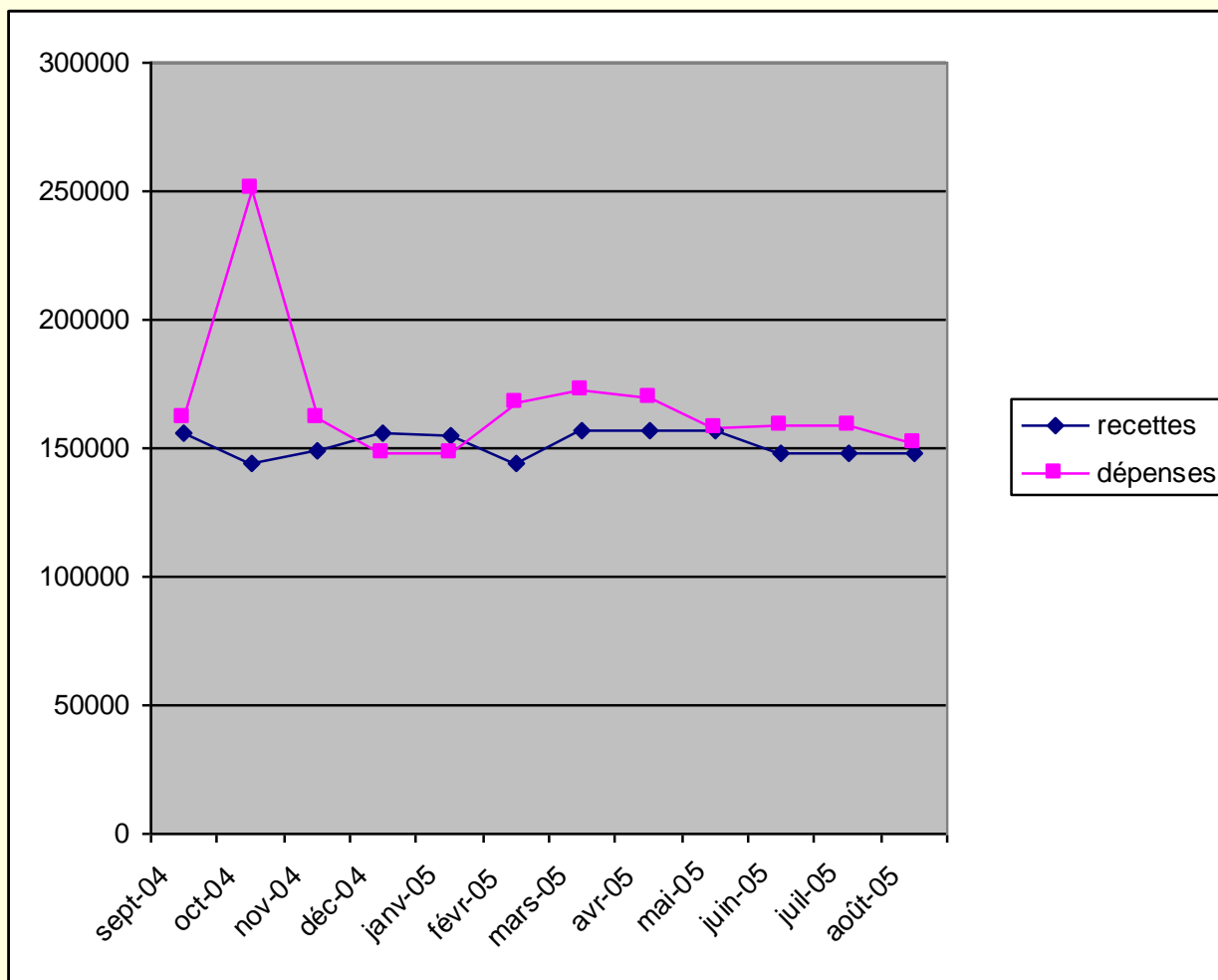
# ETAT DE LIEU DES SYSTEMES DE FINANCEMENT

---

- **Paiement direct des usagers** :
  - A Yaoundé dans un contexte où la collectivité n'intervient pas, l'Association Tam Tam Mobile arrive à peine à équilibrer ses charges grâce à une contribution directe des usagers (500 à 1500 FCFA par mois et par ménage).

# ETAT DE LIEU DES SYSTEMES DE FINANCEMENT

## ■ Paiement direct des usagers :

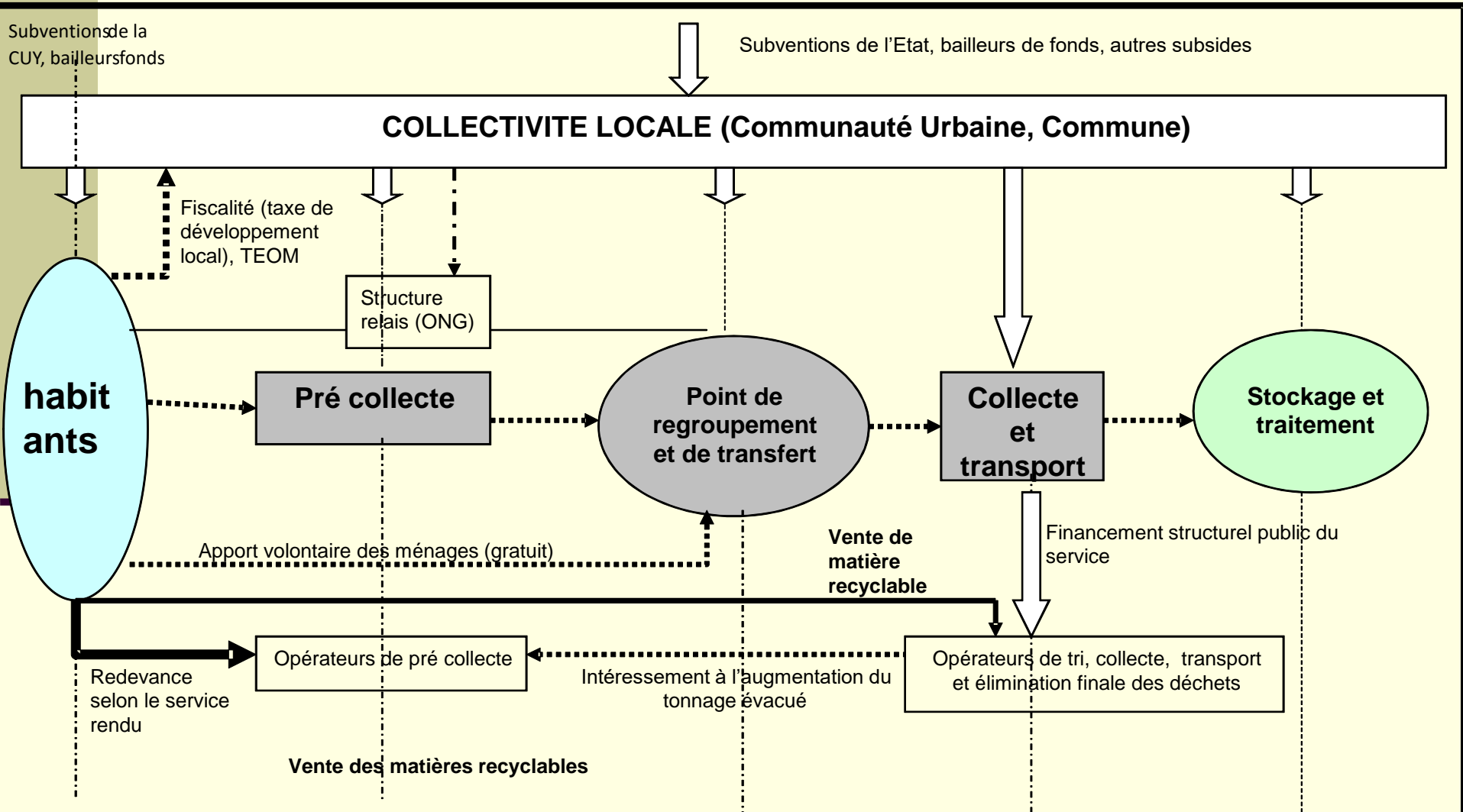


# DIFFERENCIE LES FINANCEMENTS SELON LES MAILLONS

---

- un financement structurel par les pouvoirs publics de l'ossature de base du dispositif (points de regroupement et de transfert, système de tri et collecte sélective, service d'enlèvement à partir de ces points et transport, mise en décharge) ;
- un financement plus ou moins important par l'utilisateur des services qui lui seraient rendus (pré-collecte à domicile) ;
- la vente des matières recyclables issues du tri et de la collecte sélective.

# FINANCEMENT DIFFERENCIE PAR MAILLON





# MECANISMES DE FINANCEMENT

---

## ■ Différences formes de taxation

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ou taxe : Cette taxe ne produit dans aucune ville, des recettes en rapport avec la dépense de gestion des ordures ménagères;
- Taxe de développement local ( Cameroun) a permis de relevé le niveau et l'assiette, mais les recettes sont toujours insuffisantes par rapport aux besoins (moins de 20%);
- Taxe annexé à l'IFPB (Impôt Foncier sur les Propriétés Bâties). Cette taxe donne un rendement très élevé au Maroc et à Antananarivo (Madagascar);
- La redevance sur la facture d'électricité (Abidjan en 2001), mais rendement insuffisant (13 à 26% des besoins), mais détournement de l'utilisation par les sociétés d'électricité;

# MECANISMES DE FINANCEMENT

---

- Amélioration de la taxation :
  - Cette amélioration ne peut être envisagée que au niveau national;
  - Possibilité d'indexer sur la taxe foncière (à condition q'un repérage systématique du foncier urbain soit réalisé);
  - L'instauration d'une taxe sur la consommation d'électricité peut être exploré, à condition de bien analyser les mécanismes de transfert vers les CTD : mais très souvent on est buté aux réticences des sociétés d'électricité qui redoutent que cela puisse entraîner les impayés de la facture, comment prendre en compte les sous – locations?

# MECANISMES DE FINANCEMENT

---

## ■ Produits de la valorisation des déchets :

- il est très improbable que les prélèvements supplémentaires auxquels ils pourraient être soumis puissent produire des recettes permettant de réduire significativement les coûts de fourniture de service;
- Différentes expériences menées au Maroc au Cameroun, et aux Etats Unis , montrent que si la valorisation des déchets est effectuée par les collectivités et même des petits opérateurs privés, elle ne génère que des recettes insignifiantes par rapport aux dépenses supplémentaires qu'elle nécessite.

# MECANISMES DE FINANCEMENT

---

- **La contribution directe des usagers :**
  - le financement de la filière de gestion des déchets par les usagers est mobilisé par le biais des abonnements auprès des opérateurs de collecte;
  - Il contribue significativement au financement de la gestion des ordures ménagères à Cotonou (30%), Conakry (50%), Ouagadougou (31%);
  - la contribution des usagers se limite essentiellement pour le financement de l'étape de précollecte et d'équipement sommaire des « points de regroupement » des déchets;
  - Mais ce système ne peut être efficace que lorsqu'il ya une organisation permettant d'offrir le même niveau de service dans toute la ville.

# MECANISMES DE FINANCEMENT

---

- **Prélèvement de redevance de mise en décharge des déchets industriels banals :**
  - Est possible si on arrive à discipliner les entreprises pour la séparation des flux des DIB avec les déchets ménagers;
  - La réglementation nationale doit aussi le permettre, mais nécessite un contrôle suivi de sanction pour être efficace;
  - La décharge doit être aménagée pour permettre aux industriels de payer;
  - Un ou des opérateurs de collecte de DIB doit être clairement identifié à l'échelle de la ville.

# ETUDE DE CAS DE YAOUNDE

---

- Redevance à la pré-collecte payé par les usagers
  - Taux indicatif : 500 FCFA/mois/ménage entre 2012 et 2014, 1000 FCFA/mois/ ménage à partir de 2015.
  - Couvre en 72 à 91% des besoins de financement de ce maillon.
- Contribution de la vente des matières recyclables (245 à 760 millions par an)
- Redevance de mise en décharge des déchets industriels (dépendra de la quantité de DIB)

# REVISION DE LA TAXE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

---

- Révision de l'assiette de la taxe pour l'étendre à tous les ménages (hypothèse 50 à 75% du taux de contribution);
- Revoir les montants :
  - Passer de 3000 à 30 000 FCFA/an par salarié à une moyenne de 20 000 à 30 000 FCFA/ménage/an
  - Faire une étude de faisabilité pour clarifier l'assiette afin de faire une répartition équitable entre les différentes couches sociales.
- Préalable : réaliser un adressage complet de la ville.

---

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

Animateur :

Emmanuel NGNIKAM.